



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1006**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23216- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET
DE LA SALLE DES FÊTES DES MILLES - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gérard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE LA SALLE DES FÊTES DES MILLES - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2012.212 du 20 février 2012, le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de construction de l'école de musique et de la salle des fêtes des Milles a été approuvé.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 08 mars 2012.

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaires, répartis en 15 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Gros œuvre - Maçonnerie - Fondations
2	Charpente métallique - Couverture
3	Etanchéité
4	Menuiseries extérieures aluminium - Occultations - Protections solaires
5	Serrurerie - Métallerie
6	Cloisons - Doublages
7	Menuiseries intérieures bois
8	Faux plafonds
9	Revêtements de sols durs et de sols souples
10	Peintures

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
11	Chauffage - Ventilation - Rafraichissement - Désenfumage
12	Plomberie - Sanitaires
13	Electricité courants forts et courants faibles
14	Appareils élévateurs
15	VRD - Espaces verts

Le marché débute à sa notification et s'achève à la fin de la garantie de parfait achèvement. La durée prévisionnelle du marché est de 26 mois.

Les variantes étaient autorisées et trois prestations supplémentaires éventuelles obligatoires étaient prévues :

- pour le lot n°1 : caniveaux de sol salle des fêtes
- pour le lot n°7 : équipements scéniques (tribune télescopique du RDC, fauteuils, scène amovible, grill suspendu, poutre rideau d'avant scène)
- pour le lot n°13 : équipements électriques complémentaires nécessaires aux équipements scéniques

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012/13CB a été adressé le 08 mars 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 13 mars 2012
- B.O.A.M.P.....paru le 13 mars 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 30 avril 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 76 plis (dont 2 plis dématérialisés).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	60%
2-Valeur technique	40%

Au cours de la séance du 19 septembre 2012, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- pour le lot n°1 : Société SECTP, pour un montant de 1 110 610,70 € HT (base + PSE).
- pour le lot n°2 : société BOUISSE CMBC, pour un montant de 106 608,00 € HT.
- pour le lot n°3 : société ALPHA SERVICES, pour un montant de 38 863,89 € HT.
- pour le lot n°4 : société PROVENÇALE D'ALUMINIUM, pour un montant de 148 454,00 € HT.
- pour le lot n°5 : société ESCLAPEZ André & Fils (BASE + VARIANTE), pour un montant de 64 953,50 € HT.
- pour le lot n°6 : société SOLELEC, pour un montant de 69 303,40 € HT.
- pour le lot n°7 : société MERLO, pour un montant de 182 226,00 € HT (base + PSE).
- pour le lot n°8 : société SOLELEC, pour un montant de 45 630,20 € HT.
- pour le lot n°9 : Société ACM/JOLISOL pour un montant de 83 577,00 € HT
- pour le lot n°10 : société PC55 BATIMENT VAUCLUSIEN, pour un montant de 47 252,84 € HT.

- pour le lot n°11 : société SOTEC, pour un montant de 285 803,69 € HT.
- pour le lot n°12 : société JCB, pour un montant de 26 641,50 € HT.
- pour le lot n°13 : déclaré sans suite
- pour le lot n°14 : Société CFA pour un montant de 24 700,00 € HT
- pour le lot n°15 : Société EUROVIA pour un montant de 231 029,59 € HT

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant relatifs aux marchés de travaux pour la construction de l'école de musique et de la salle des fêtes des Milles avec les sociétés suivantes :

- pour le lot n°1 : Société SECTP, pour un montant de 1 110 610,70 € HT (base + PSE).
- pour le lot n°2 : société BOUISSE CMBC, pour un montant de 106 608,00 € HT.
- pour le lot n°3 : société ALPHA SERVICES, pour un montant de 38 863,89 € HT.
- pour le lot n°4 : société PROVENÇALE D'ALUMINIUM, pour un montant de 148 454,00 € HT.
- pour le lot n°5 : société ESCLAPEZ André & Fils (BASE + VARIANTE), pour un montant de 64 953,50 € HT.
- pour le lot n°6 : société SOLELEC, pour un montant de 69 303,40 € HT.
- pour le lot n°7 : société MERLO, pour un montant de 182 226,00 € HT (base + PSE).
- pour le lot n°8 : société SOLELEC, pour un montant de 45 630,20 € HT.
- pour le lot n°9 : Société ACM/JOLISOL pour un montant de 83 577,00 € HT
- pour le lot n°10 : société PC55 BATIMENT VAUCLUSIEN, pour un montant de 47 252,84 € HT.
- pour le lot n°11 : société SOTEC, pour un montant de 285 803,69 € HT.
- pour le lot n°12 : société JCB, pour un montant de 26 641,50 € HT.
- pour le lot n°13 déclaré sans suite
- pour le lot n°14 : Société CFA pour un montant de 24 700,00 € HT

- pour le lot n°15 : Société EUROVIA pour un montant de 231 029,59 € HT

**2012.1006 - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE
MUSIQUE ET DE LA SALLE DES FÊTES DES MILLES - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**